

Covid 19 – Le collège communal consacre 12,8 millions € pour préserver Liège et toutes ses composantes

Mardi 20 octobre 2020

Réuni ce mardi 20 octobre, le Collège communal a à nouveau fait le point sur la crise sanitaire.

Afin de soutenir toutes les composantes de la société liégeoise, il a arrêté **un plan de préservation et de relance d'un montant de 12,8 millions €.**

Ce plan se décline en 4 axes :

AXE 1 : soutien au pouvoir d'achat des publics les plus fragiles (8,8 millions €)

- Aide aux personnes touchées par la crise : création d'une cellule covid et exonération de la taxe urbaine 2020 pour les bas revenus
- Suppression des frais de crèche pour le personnel de 1^e ligne en avril et mai 2020

AXE 2 : soutien au secteur économique et aux indépendants (2,6 millions €)

- Exonération de 4 taxes pour toute l'année 2020 (débits de boisson, terrasses, friteries, hôtels) + taxe force motrice pendant 2 mois
- Lancement d'une plate-forme communale « *repas des restaurants à emporter* »
- Exonération de la redevance pour les ambulants pour 2 mois (de mi-mai à mi-juillet) (rem : mars et avril = pas de redevance car pas de marché)
- Intervention de 65 € en faveur des indépendants qui exercent leur profession à Liège

AXE 3 : soutien au secteur associatif (1,2 millions €)

- Culturel : fonds de soutien aux artistes de 500.000 € pour 5 ans et enveloppe de 200.000 € pour 26 lieux culturels en 2020
- Sportif : doublement des subsides aux clubs et des chèques sports (dont la valeur passe de 80 € à 100 €)
- Social : doublement des subsides aux acteurs actifs dans la lutte contre la pauvreté
- Jeunesse : aide de 1000 € par maison de jeunes + engagement de jobistes supplémentaires (été solidaire - marchés - propreté)

AXE 4 : soutien à la mobilité active (373.000 €)

- Gratuité de la location de vélos pendant 1 an
- Appel à projet mobilité douce
- Aménagements voiries (rues cyclables, marquage routier, signaux B22/23,...)

AXE 1 : Soutien au pouvoir d'achat des publics les plus fragiles et/ou touchés par la crise covid

1.1. Aide à toutes les personnes touchées par la crise.

La période de confinement et le déconfinement progressif ont un impact considérable sur notre économie. De nombreux travailleurs ont subi des pertes de revenu suite à des mises au chômage temporaire, et certains ont perdu leur emploi.

La première priorité du collège est donc **d'aider financièrement ces personnes dont les ressources ont été diminuées.**

Dans une optique de cohérence entre la Ville et son CPAS, l'axe social du plan de relance activera les subsides fédéraux reçus par le CPAS de Liège.

Ceux-ci s'élèvent à 8,2 millions € et peuvent notamment servir à « **octroyer des aides pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources** ».

Une « cellule covid » a donc été créée et mise en service le 7 septembre 2020. Située dans un local communal, elle permet de recevoir **toute personne** qui a subi une perte de revenu suite à la crise covid (y compris donc les personnes qui NE bénéficient actuellement PAS du CPAS). Après analyse de la situation, le CPAS peut prendre en charge le paiement de certaines factures et soulager le budget des ménages.

En outre, le Collège communal a décidé **d'exonérer du paiement de la taxe urbaine 2020** les ménages qui bénéficient ou qui vont bénéficier du taux réduit (c'est-à-dire 30 € pour un isolé et 45 € pour un ménage). La perte de recette, estimée à 616.000 €, est compensée par l'emprunt « Plan de relance » autorisé par le Gouvernement.

1.2. Suppression des frais de crèche

Durant la période de confinement, certaines crèches communales sont restées ouvertes pour accueillir les enfants du personnel « de première ligne », c'est-à-dire les travailleurs des secteurs des soins et de la police principalement.

Afin de remercier ces personnes pour leur engagement durant la période de crise aigüe, le Collège communal a décidé **d'annuler les frais de garderie à leur égard durant les mois d'avril et mai.**

AXE 2 : Soutien au secteur économique et aux indépendants

Le secteur économique a subi de plein fouet la période de confinement et la reprise progressive des activités.

Parmi les acteurs économiques, le secteur horeca est particulièrement impacté par les mesures sanitaires. Les établissements sont de petites structures qui ne disposent pas de l'emprise suffisante pour affronter une crise aussi longue.

Le Collège communal a pris une série de décisions en leur faveur, en s'inscrivant dans les

recommandations du Gouvernement wallon.

Le Collège rappelle enfin qu'une cellule d'aide juridique aux indépendants est active, en collaboration avec le bureau d'aide juridique du Barreau de Liège-Huy et la Province de Liège pour une aide de nature socio-psychologique.

2.1. Allongement des exonérations de taxes : **exonération pour l'année entière de 4 taxes** :

- Taxe sur les débits de boisson : 220.000 € par an (taxe qui peut aller de 223 € /an à + de 1.000 € /an en fonction de la taille de l'établissement)
- Taxe sur les terrasses : 473.000 € par an.
- Taxe sur les Hôtels : 900.000 € /an.
- Taxe sur les friteries et petits commerces de restauration : 100.000 € /an

Ce sont donc plusieurs centaines d'établissement qui sont exonérés de taxe communale pour l'entièreté de l'année 2020.

- Taxe sur la force motrice : neutralisation pendant durée du confinement : 2 mois = 382.000 €

Impact budgétaire brut = 2.075.000 € (mais compensation Wallonie de 571.729 € => impact net de 1,5 million)

⇒ Perte de recette compensée par emprunt « plan de relance »

En outre, en ce qui concerne le secteur HORECA, la Ville va lancer ce mardi une [plate-forme « take away »](#) spécifique à l'HORECA, qui permettra aux restaurateurs de s'y inscrire pour proposer leurs produits à la livraison à domicile. A cet égard, le Collège rappelle la nécessité de garantir des livraisons dans les meilleures conditions possibles, tant à l'égard des utilisateurs que des travailleurs du secteur.

2.2. Exonération de la redevance pour les ambulants

Le collège a distingué 3 temps depuis le début de la crise sanitaire :

- De mi-mars à mi-mai : les marchés ont été annulés et il n'y a donc pas eu de redevance à payer pour les commerçants ambulants. Cette perte de recette pour les finances communales est compensée par emprunt « covid 19 ».
- De mi-mai à mi-juillet : les marchés ont pu reprendre, mais en configuration très réduite, tant en nombre d'exposants qu'en nombre de visiteurs admis : le collège a donc décidé

de ne pas solliciter de redevance auprès des ambulants pendant ces 2 mois. Cette perte recette est compensée par emprunt « plan de relance ».

- Depuis le 12/07, compte tenu de la reprise normale des marchés, la redevance s'applique pour les ambulants qui y participent.

Au total, les pertes de recettes s'élèvent à 208.000 € et sont compensées par l'emprunt « plan de relance ».

Le Collège a également identifié 9 premiers lieux pour accueillir la « gastronomie foraine ».

2.3. Intervention en faveur des indépendants liégeois pour 2020

Les indépendants sont directement touchés par les mesures de confinement qui ont été décidées par les Gouvernements, puisque ces mesures ont provoqué des pertes de revenus.

Le collège communal a donc décidé de les soutenir en leur octroyant une aide de 65 €, à condition qu'elles exercent effectivement une activité sur le territoire communal.

- ⇒ Impact budgétaire sur un an : 325.000 euros
- ⇒ Perte de recette financée via emprunt plan de relance

AXE 3. Soutien au secteur associatif

3.1. Culturel

a. Soutien aux artistes

La fermeture des lieux culturels a évidemment des conséquences importantes pour tous les artistes qui ne peuvent plus s'y produire.

Pour les soutenir, le collège a créé durant cet été l'opération « Place aux artistes », qui a permis de rémunérer plusieurs centaines de prestations artistiques.

Le collège souhaite pérenniser ce soutien via la **constitution d'un Fonds de soutien aux artistes** destiné à financer des prestations d'artistes et de techniciens sur l'espace public pendant la législature.

- 100.000 € par an en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 = 500.000 €

A noter que la Province de Liège a été sollicitée pour participer à ce fonds (ce qu'elle a fait en 2020).

Une concertation avec les acteurs du secteur culturel et artistique aura lieu sur les modalités de mise en œuvre de ce fond pour les années 2021 à 2024.

b. Soutien aux lieux culturels

Les lieux culturels (salles de spectacles, salles de concert, théâtres,...) ont souffert des mesures de confinement et souffrent toujours des restrictions imposées en termes de capacité.

Il en résulte un manque à gagner important, qui met en péril leur survie.

Pour les aides, une enveloppe de 200.000 € a été créée au CMB 2020, et financée par l'emprunt plan de relance.

Elle permet d'aider **26 structures** à concurrence d'un montant proportionnel à leur taille, avec un plancher de 5.000 € et un plafond de 10.000 €.

3.2. Sportif

Les clubs sportifs ont été impactés financièrement par la fin prématurée des compétitions en mars, et par la reprise progressive sans public ou avec public limité. Certains ont également dû adapter leurs infrastructures pour respecter les protocoles sanitaires.

Le Collège a décidé de **doubler de l'enveloppe consacrée par Liège Sport au bénéfice des clubs** : passage de 55.000 € à 110.000 €. Ces aides sont octroyées en fonction du nombre de jeunes de moins de 21 ans affiliés. Elles viennent s'ajouter aux aides matérielles offertes par la ville (masques, gels,...).

En outre, afin d'aider les ménages touchés par la crise et permettre à leurs enfants de continuer à pratiquer leur sport, **l'enveloppe consacrée aux chèques sports est également doublée** : passage de 80.000 € à 160.000 €. Cette enveloppe va permettre d'augmenter la valeur du chèque (actuellement de 80€, ils passeront à 100 €) et le nombre de bénéficiaires (actuellement 1.000).

Impact budgétaire = 135.000 € par an.

⇒ Financement par emprunt « plan de relance » pour 2020 et 2021.

3.3. Social

Les sollicitations à l'égard des associations actives dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la grande précarité vont augmenter avec la crise sanitaire. Ces associations ont également des dépenses supplémentaires pour respecter les normes sanitaires.

Le Collège communal a donc décidé **de doubler l'enveloppe consacrée aux associations actives dans la lutte contre la pauvreté** (restos du cœur, Jefar, Armée du salut, ALFA,...) : passage de 62.000 € à 124.000 €

Impact budgétaire : 62.000 €

⇒ Financement via emprunt « plan de relance »

3.4. Jeunesse

Le secteur de la jeunesse est également fortement touché par les mesures de confinement.

Le Collège a souhaité inclure les jeunes dans ses politiques de relance, notamment en **leur offrant des jobs d'étudiants**.

- Octroi d'une aide supplémentaire forfaitaire de 1.000 € pour chacune des 18 maisons de jeunes situées sur le territoire communal.
- Engagement de 18 jeunes supplémentaires dans le cadre du programme « été solidaire ».
- Engagement de 76 jeunes pour encadrer les accès aux marchés, suite aux contraintes liées au covid (gestion des entrées et sorties essentiellement).
- Engagements de jeunes pour les missions de propreté à vélo.

⇒ Financement de ces 4 mesures par emprunt « plan de relance » (136.434 €)

AXE 4 : Soutien à la mobilité douce

La Ville de Liège a mis en place une stratégie de mobilité du déconfinement, ainsi qu'une task force regroupant tous les acteurs de la mobilité.

En plus des aménagements cyclables déjà réalisés depuis le mois de mai (corridors vélos, rues cyclables,...), le Collège met en place différentes actions pour favoriser le changement modal :

- Gratuité de la location de notre flotte de vélo « vélocité » pendant 1 an, afin d'inciter les habitants domiciliés à tester ce mode de déplacement. Maintien de la caution.

⇒ Perte de recette (23.000 €) compensée via emprunt « plan de relance »

- Appel à projets "Mobilité douce à l'école" pour accompagner les établissements scolaires dans l'analyse de leur mobilité et le transfert modal : 25.000 €

⇒ Dépense prise en charge par emprunt « plan de relance »

- Aménagements cyclables (rues cyclables, B22, marquage,...) : 325.000 € (budget d'investissement)

⇒ Financement via emprunt classique.

Total des moyens injectés via le plan de relance : 12,8 millions €

Emprunt « relance » 2020 de 3,8 millions € (0,65 social + 2,6 eco + 0,5 assoc + 0,05 mob)

AXE 1 (social) = 8,8 millions (=8,2 mios € via CPAS + 616.000 € (taxe urbaine) + 7.460 € (crèches)

AXE 2 (économique) = 2,5 millions € (2 millions € taxes + 200.000 € ambulants + 325.000 € indépendants)

AXE 3 (associatif) = 1.168.000 € (500.000 € artistes + 200.000 € structures culturelles + 270.000 € sport + 62.000 € pauvreté + 136.000 € jeunesse)

AXE 4 (Mobilité) = 373.000 €

Financement de ce Plan de relance communal

- 3,8 M€ → Emprunt 2020 Plan de relance Région wallonne
- 8.2 M€ → Subside « Aide Covid » du Gouvernement fédéral pour le CPAS
- 800.000 € → Fonds propres du Budget 2020 de la Ville de Liège.